

MARQUE NF - ADJUVANTS POUR BÉTONS, MORTIERS ET COULIS - PRODUITS DE CURE

DÉCISION D'ADMISSION
Le 11/07/84 sous n°003.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 20/12/13 sous n°003.156

Établissement : **CHRYSO**
7 RUE DE L'EUROPE
ZONE INDUSTRIELLE
45300 SERMAISES DU LOIRET
FRANCE
Siège social : **CHRYSO**
92446 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 085 Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Produits de cure** et aux normes **NF EN 934-2** et **NF P 18-370** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 085, pour les produits désignés ci-après.

Types d'adjuvants	Appellations commerciales	Plages/dosages d'utilisation (*) (en %)	En qualité de	
			Centre de production	Centre de distribution (origine)
ACCELERATEUR DE PRISE	CHRYSOXel Optisol 50	0,4 à 5,0	X	/
	CHRYSOXEL TIME 66	1,5 à 4,0	X	/
	CHRYSOXEL 680 EMx	0,8 à 3,0	X	/
	RESIVIT OL	0,5 à 4,0	X	/
	CHRYSOXEL 650	0,4 à 2,5	X	/
ACCELERATEUR DE DURCISSEMENT	CHRYSOXEL TIME 22	0,8 à 3,0	X	/
	CHRYSOXEL TIME 44	0,5 à 3,0	X	/
RETENUEUR D'EAU	CHRYSOPLAST ALPHA 55	0,3 à 1,2	/	MALESTROIT
SUPERPLASTIFIANT HAUT REDUCTEUR D'EAU	CHRYSOFLUID OPTIMA LB 30	0,3 à 2,5	X	/
	BELITEX SP 776	0,3 à 2,5	X	/
	CHRYSOFLUID PREMIA 500	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 354	0,3 à 2,0	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 352 EMx	0,3 à 2,5	X	/
	CHRYSOFLUID PREMIA 335	0,2 à 3,5	X	/
	STRUCTURO 132	0,2 à 3,0	X	/
	CHRYSO FLUID PREMIA 360	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID PREMIA 205	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 224	0,3 à 2,0	X	/
	CHRYSOFLUID PREMIA 320	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 185	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSO FLUID OPTIMA 350	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID GT	0,6 à 5,0	X	/

(*) Ces valeurs, recommandées par le fabricant, correspondent pour les adjuvants à une plage d'utilisation et pour les produits de cure à un dosage.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable un an, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/4

Pour tout renseignement - CERIB :

Gérard GAILLARD

Tél.: 02 37 18 48 32 Fax.: 02 37 32 63 46

Pour le CERIB

450028 Code interne : C50 - O

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(Normes NF EN 934-2, NF P 18-370 et Référentiel NF 085)

REFERENTIEL DES ESSAIS	N° de béton de référence NF EN 480-1	Résistance à la compression sur béton	Teneur en air du béton frais	Temps de début de prise (sur monter)	Réduction d'eau	Augmentation de la consistance	Maintien de la consistance	Resseuage	Caractéristiques des vides d'air dans le béton durci	Absorption capillaire sur monter
ADJUVANTS NF EN 934-2	Plastifiants/ Reducteurs d'eau Tableau 2.	à 7 j et à 28 j, BA ≥ 110 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	NF EN 480-2	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT	également : Δ ≥ 160 mm (différence de affaiblissement ou affaîssissement Δ ≥ 120 mm	Après 30 min ≥ valeur initiale du témoins			
	Superplastifiant/ Tableau 3.2 +	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *		pour le BA : ≥ 12 % par rapport BT			pour le BA : ≤ 50 % de celui du BT		
HAUTS REDUCTEURS D'EAU Tableau 3.1.	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 140 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
	II 450 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
RETEINTEURS D'EAU Tableau 4.	III 350 ± 10	à 28 j BA ≥ 75 % du BT	pour le BA : ≥ 2,5% en volume au- dessus du BT teneur en air total 4 à 6 % en volume							
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT à 90 j BA ≥ BA à 28 j	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	à 20°C, pour MA > 30 min à 5°C, MA ≤ 60 % du MT						
ACCELERATEURS DE PRISE Tableau 6.	I 400 ± 20	à 20°C, 24h : BA ≥ 120 % BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
	I 400 ± 20	à 20°C, 28 j : BA ≥ 90 % BT à 5°C, 48 h : BA ≥ 130 % BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
ACCELERATEURS DE DURCISSEMENT Tableau 7.	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 80 % du BT à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min						
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 85 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							sur 7 j, après 7 j : pour le MA : ≤ 50 % en masse du MT sur 28 j, après 90 j : pour le MA : ≤ 60 % en masse du MT
HYDROFUGES DE MASSE Tableau 9 . ou +	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT					
	IV 350 ± 20	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
PLASTIFIANT/REDUCTEURS D'EAU/RETARDATEURS DE PRISE Tableau 10.	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 100 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min.	pour le BA : ≥ 12 % par rapport au BT					
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100% du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
SUPERPLASTIFIANTS/ Tableau 11.2 +	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100% du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
HAUTS REDUCTEURS/ RETARDATEURS DE PRISE Tableau 11.1.	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100% du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100% du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
PLASTIFIANTS/REDUCTEURS D'EAU/ACCELERATEUR DE PRISE Tableau 12.	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100% du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100% du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
PRODUIT DE CURE NF P 18-370	Coefficient de protection sur béton - à 0 h ≥ 90 % - 24 h ≥ 85 %									

(*) Sauf indication contraire du fabricant

: A consistance égale

+ : A rapport eau/ciment égal

BT : Béton Témoins

BA : Béton Adjuvants

MT : Monter Témoins

MA : Monter

O Une note de commentaires est annexée à la présente décision
A Usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
C Prise en compte des contrôles internes (1)
D Dérogation sur l'exécution des essais physiques (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation
Attest_ADJ_1_005 du 03/03/2009

MARQUE NF - ADJUVANTS POUR BÉTONS, MORTIERS ET COULIS - PRODUITS DE CURE

DÉCISION D'ADMISSION
Le 11/07/84 sous n°003.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 20/12/13 sous n°003.156

Établissement : **CHRYSO**
7 RUE DE L'EUROPE
ZONE INDUSTRIELLE
45300 SERMAISES DU LOIRET
FRANCE
Siège social : **CHRYSO**
92446 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 085 Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Produits de cure** et aux normes **NF EN 934-2** et **NF P 18-370** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 085, pour les produits désignés ci-après.

Types d'adjuvants	Appellations commerciales	Plages/dosages d'utilisation (*) (en %)	En qualité de	
			Centre de production	Centre de distribution (origine)
SUPERPLASTIFIANT HAUT REDUCTEUR D'EAU	CHRYSOFLUID CB	0,6 à 2,5	X	/
	CHRYSOFLUID 122	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 175	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID PREMIA 100	0,25 à 2,0	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 200	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID PREMIA 150	0,25 à 2,0	X	/
	CHRYSOFLUID PREMIA 180	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID PREMIA 190	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 206	0,25 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID PREMIA 196	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSO FLUID PREMIA 310	0,3 à 3,0	X	/
PLASTIFIANT REDUCTEUR D'EAU	CHRYSO FLUID OPTIMA LB 20	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOPLAST OMEGA 137 EMx	0,3 à 1,2	X	/
	CHRYSOPLAST OMEGA 156	0,3 à 1,8	X	/
	CHRYSOPLAST DELTA 22	0,3 à 0,8	X	/
	CHRYSOPLAST DELTA 38	0,15 à 1,0	X	/
	CHRYSOPLAST DELTA 34	0,2 à 2,0	X	/
	CHRYSOPLAST DELTA 17	0,2 à 1,2	x	/
	CHRYSOPLAST OMEGA 144	0,3 à 1,8	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 380	0,3 à 3,0	x	/
	CHRYSOPLAST OMEGA 135	0,3 à 1,2	X	/
	CHRYSOPLAST 760	0,3 à 1,8	X	/

(*) Ces valeurs, recommandées par le fabricant, correspondent pour les adjuvants à une plage d'utilisation et pour les produits de cure à un dosage.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable un an, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 2/4

Pour tout renseignement - CERIB :

Gérard GAILLARD

Tél.: 02 37 18 48 32 Fax.: 02 37 32 63 46

Pour le CERIB

450028 Code interne : C50 - O

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(Normes NF EN 934-2, NF P 18-370 et Référentiel NF 085)

REFERENTIEL DES ESSAIS	N° de béton de référence NF EN 480-1	Résistance à la compression sur béton	Teneur en air du béton frais	Temps de début de prise (sur monter)	Réduction d'eau	Augmentation de la consistance	Maintien de la consistance	Resseuage	Caractéristiques des vides d'air dans le béton durci	Absorption capillaire sur monter
ADJUVANTS NF EN 934-2	Plastifiants/ Reducteurs d'eau Tableau 2 .	à 7 j et à 28 j, BA ≥ 110 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	NF EN 480-2	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT	également : Δ ≥ 160 mm (différence de affaiblissement ou affaîssissement Δ ≥ 120 mm	Après 30 min ≥ valeur initiale du témoïn			
	Superplastifiant/ Tableau 3.2 +	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
HAUTS REDUCTEURS D'EAU Tableau 3.1 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 140 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
	II 450 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *					pour le BA : ≤ 50 % de celui du BT		
RETEINTEURS D'AIR Tableau 5 .	III 350 ± 10	à 28 j BA ≥ 75 % du BT	pour le BA : ≥ 2,5% en volume au- dessus du BT teneur en air total 4 à 6 % en volume							
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT à 90 j BA ≥ BA à 28 j	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	à 20°C, pour MA > 30 min à 5°C, MA ≤ 60 % du MT						
ACCELERATEURS DE PRISE Tableau 6 .	I 400 ± 20	à 20°C, 24h : BA ≥ 120 % BT à 20°C, 28 j : BA ≥ 90 % BT à 5°C, 48 h : BA ≥ 130 % BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
ACCELERATEURS DE DURCISSEMENT Tableau 7 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 80 % du BT à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min						
RETARDATEURS DE PRISE Tableau 8 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 85 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
HYDROFUGES DE MASSE Tableau 9 . ou +	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT					
PLASTIFIANT/REDUCTEURS D'EAU/RETARDATEURS DE PRISE Tableau 10 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min						
PLASTIFIANTS/RETARDATEURS/ RETARDATEURS DE PRISE Tableau 11.1 .	IV 350 ± 20 I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 90 % du BT à 7 j BA ≥ 100 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min			après 60 min ≥ valeur initiale du témoïn			
PLASTIFIANTS/REDUCTEURS D'EAU/ACCELERATEUR DE PRISE Tableau 12 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100% du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	à 20°C, pour MA ≥ 30 min à 5°C, MA ≤ 60 % du MT	pour le BA : ≤ 5 % par rapport au BT					
PRODUIT DE CURE NF P 18-370	Coefficient de protection sur béton - à 0 h ≥ 90 % - 24 h ≥ 85 %									

(*) Sauf indication contraire du fabricant

: A consistance égale

+ : A rapport eau/ciment égal

BT : Béton Témoïn

BA : Béton Adjuvants

MT : Monter Témoïn

MA : Monter

O Une note de commentaires est annexée à la présente décision
A Usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
C Prise en compte des contrôles internes (1)
D Dérogation sur l'exécution des essais physiques (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation
Attest_ADJ_1_005 du 03/03/2009

MARQUE NF - ADJUVANTS POUR BÉTONS, MORTIERS ET COULIS - PRODUITS DE CURE

DÉCISION D'ADMISSION
Le 11/07/84 sous n°003.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 20/12/13 sous n°003.156

Établissement : **CHRYSO**
7 RUE DE L'EUROPE
ZONE INDUSTRIELLE
45300 SERMAISES DU LOIRET
FRANCE
Siège social : **CHRYSO**
92446 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 085 Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Produits de cure** et aux normes **NF EN 934-2** et **NF P 18-370** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 085, pour les produits désignés ci-après.

Types d'adjuvants	Appellations commerciales	Plages/dosages d'utilisation (*) (en %)	En qualité de	
			Centre de production	Centre de distribution (origine)
PLASTIFIANT REDUCTEUR D'EAU	CHRYSOPLAST DELTA 13	0,25 à 1,0	X	/
	CHRYSOPLAST DELTA 20	0,1 à 0,8	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 203	0,3 à 3,0	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 220	0,3 à 2,0	X	/
	CHRYSOPLAST DELTA CER	0,2 à 0,8	X	/
	CHRYSOPLAST OMEGA 101	0,25 à 1,5	X	/
	CHRYSOPLAST XP	0,25 à 1,5	X	/
	CHRYSOFLUID OPTIMA 100	0,3 à 5,0	X	/
	CHRYSOPLAST OMEGA 132	0,3 à 1,5	X	/
	CHRYSO PLAST OMEGA 131	0,3 à 1,2	X	/
HYDROFUGE DE MASSE	CHRYSO FUGE B2	0,3 à 4,0	X	/
	CHRYSO PAREFLO 10	0,5 à 3,0	X	/
	CHRYSO FUGE C	0,3 à 1,5	X	/
RETARDATEUR DE PRISE	CHRYSO TARD RTE	0,1 à 1,0	X	/
	CHRYSO TARD CHR	0,2 à 1,0	X	/
ENTRAINEUR D'AIR	RESIAIR 200	0,05 à 0,5	X	/
	RESIAIR 210	0,05 à 3,0	X	/
	CHRYSOAIR D	0,08 à 0,8	X	/
	CHRYSOAIR G100	0,04 à 0,6	X	/
	CHRYSOAIR G500	0,1 à 1,0	X	/
	CHRYSO AIR R2	0,04 à 1,0	X	/
PRODUIT DE CURE	CHRYSO CURE HPE	100 à 200 g/m ²	X	/

(*) Ces valeurs, recommandées par le fabricant, correspondent pour les adjuvants à une plage d'utilisation et pour les produits de cure à un dosage.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable un an, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 3/4

Pour tout renseignement - CERIB :

Gérard GAILLARD

Tél.: 02 37 18 48 32 Fax.: 02 37 32 63 46

Pour le CERIB

450028 Code interne : C50 - O

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(Normes NF EN 934-2, NF P 18-370 et Référentiel NF 085)

REFERENTIEL DES ESSAIS	N° de béton de référence NF EN 480-1	Résistance à la compression sur béton	Teneur en air du béton frais	Temps de début de prise (sur mortier)	Réduction d'eau	Augmentation de la consistance	Maintien de la consistance	Resseuage	Caractéristiques des vides d'air dans le béton durci	Absorption capillaire sur mortier
ADJUVANTS NF EN 934-2	Plastifiants/ Reducteurs d'eau Tableau 2 .	à 7 j et à 28 j, BA ≥ 110 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	NF EN 480-2	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT	également : Δ ≥ 160 mm (différence de affaissement ou affaissement Δ ≥ 120 mm)	Après 30 min ≥ valeur initiale du témoïn			
	Superplastifiant/ Tableau 3.2 +	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
HAUTS REDUCTEURS D'EAU Tableau 3.1 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 140 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
	II 450 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *					pour le BA : ≤ 50 % de celui du BT		
RETEINTEURS D'AIR Tableau 5 .	III 350 ± 10	à 28 j BA ≥ 75 % du BT	pour le BA : ≥ 2,5% en volume au- dessus du BT teneur en air total 4 à 6 % en volume							
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT à 90 j BA ≥ BA à 28 j	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	à 20°C, pour MA > 30 min à 5°C, MA ≤ 60 % du MT						
ACCELERATEURS DE PRISE Tableau 6 .	I 400 ± 20	à 20°C, 24h : BA ≥ 120 % BT à 20°C, 28 j : BA ≥ 90 % BT à 5°C, 48 h : BA ≥ 130 % BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
ACCELERATEURS DE DURCISSEMENT Tableau 7 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 80 % du BT à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min						
RETARDATEURS DE PRISE Tableau 8 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 85 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
HYDROFUGES DE MASSE Tableau 9 . ou +	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT					
PLASTIFIANT/REDUCTEURS D'EAU/RETARDATEURS DE PRISE Tableau 10 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT					
SUPERPLASTIFIANTS/ Tableau 11.2 +	IV 350 ± 20	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
HAUTS REDUCTEURS/ RETARDATEURS DE PRISE Tableau 11.1 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 100 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min.			après 60 min ≥ valeur initiale du témoïn			
PLASTIFIANTS/REDUCTEURS D'EAU/ACCELERATEUR DE PRISE Tableau 12 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100% du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	à 20°C, pour MA ≥ 30 min à 5°C, MA ≤ 60 % du MT	pour le BA : ≤ 5 % par rapport au BT					
PRODUIT DE CURE NF P 18-370	Coefficient de protection sur béton - à 0 h ≥ 90 % - 24 h ≥ 85 %									

(*) Sauf indication contraire du fabricant

: A consistance égale

+ : A rapport eau/ciment égal

BT : Béton Témoïn

BA : Béton Adjuvants

MT : Mortier Témoïn

MA : Mortier

O Une note de commentaires est annexée à la présente décision
A Usine bénéficiaire d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
C Prise en compte des contrôles internes (1)
D Dérogation sur l'exécution des essais physiques (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation
Attest_ADJ_1_005 du 03/03/2009

MARQUE NF - ADJUVANTS POUR BÉTONS, MORTIERS ET COULIS - PRODUITS DE CURE

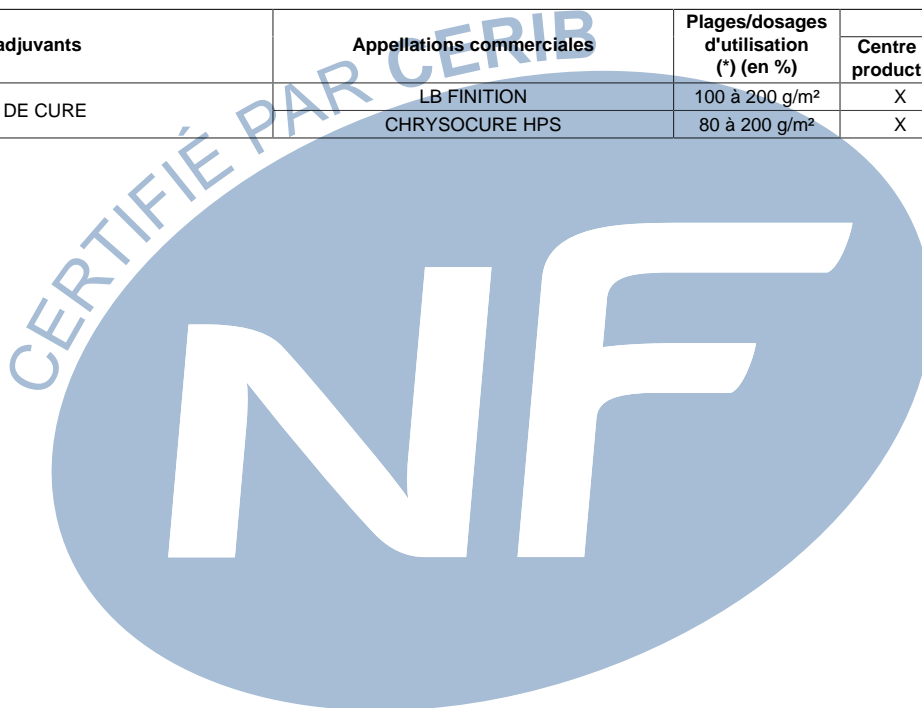
DÉCISION D'ADMISSION
Le 11/07/84 sous n°003.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 20/12/13 sous n°003.156

Établissement : **CHRYSO**
7 RUE DE L'EUROPE
ZONE INDUSTRIELLE
45300 SERMAISES DU LOIRET
FRANCE
Siège social : **CHRYSO**
92446 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 085 Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Produits de cure** et aux normes **NF EN 934-2** et **NF P 18-370** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 085, pour les produits désignés ci-après.

Types d'adjuvants	Appellations commerciales	Plages/dosages d'utilisation (*) (en %)	En qualité de	
			Centre de production	Centre de distribution (origine)
PRODUIT DE CURE	LB FINITION	100 à 200 g/m ²	X	/
	CHRYSOCURE HPS	80 à 200 g/m ²	X	/



(*) Ces valeurs, recommandées par le fabricant, correspondent pour les adjuvants à une plage d'utilisation et pour les produits de cure à un dosage.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable un an, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 4/4

Pour tout renseignement - CERIB :

Gérard GAILLARD

Tél.: 02 37 18 48 32 Fax.: 02 37 32 63 46

450028 Code interne : C50 - O

Pour le CERIB

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(Normes NF EN 934-2, NF P 18-370 et Référentiel NF 085)

REFERENTIEL DES ESSAIS	N° de béton de référence NF EN 480-1	Résistance à la compression sur béton	Teneur en air du béton frais	Temps de début de prise (sur monter)	Réduction d'eau	Augmentation de la consistance	Maintien de la consistance	Resseuage	Caractéristiques des vides d'air dans le béton durci	Absorption capillaire sur monter
ADJUVANTS NF EN 934-2	Etablissement (mm) NF EN 12350-5	NF EN 12390-3	NF EN 12350-7	NF EN 480-2	NF EN 12350-2 ou NF EN 12350-5	NF EN 480-4	NF EN 480-11	NF EN 480-5	NF EN 480-11	NF EN 480-5
PLASTIFIANTS/ REDUCTEURS D'EAU Tableau 2 .	I 400 ± 20	à 7 j et à 28 j, BA ≥ 110 % du BT *	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *		pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT					
SUPERPLASTIFIANT/ Tableau 3.2 +	IV 350 ± 20	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *			également : Δ ≥ 160 mm (différence de affaissement ou affaissement Δ ≥ 120 mm	Après 30 min ≥ valeur initiale du témoïn			
HAUTS REDUCTEURS D'EAU Tableau 3.1 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 140 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *		pour le BA : ≥ 12 % par rapport BT					
RETENEURS D'EAU Tableau 4 .	II 450 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *					pour le BA : ≤ 50 % de celui du BT		
ENTRAINEURS D'AIR Tableau 5 .	III 350 ± 10	à 28 j BA ≥ 75 % du BT	pour le BA : ≥ 2,5% en volume au- dessus du BT teneur en air total 4 à 6 % en volume					Facteur d'espacement ≤ 0,200 mm		
ACCELERATEURS DE PRISE Tableau 6 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT à 90 j BA ≥ BA à 28 j	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	à 20°C, pour MA > 30 min à 5°C, MA ≤ 60 % du MT						
ACCELERATEURS DE DURCISSEMENT Tableau 7 .	I 400 ± 20	à 20°C, 24h : BA ≥ 120 % BT à 20°C, 28 j : BA ≥ 90 % BT à 5°C, 48 h : BA ≥ 130 % BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
RETARDATEURS DE PRISE Tableau 8 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 80 % du BT à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min						sur 7 j, après 7 j : pour le MA : ≤ 50 % en masse du MT sur 28 j, après 90 j : pour le MA : ≤ 60 % en masse du MT
HYDROFUGES DE MASSE Tableau 9 . ou +	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 85 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *							
PLASTIFIANT/REDUCTEURS D'EAU/RETARDATEURS DE PRISE Tableau 10 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT					
SUPERPLASTIFIANTS/ Tableau 11.2 +	IV 350 ± 20	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *				après 60 min ≥ valeur initiale du témoïn			
HAUTS REDUCTEURS/ RETARDATEURS DE PRISE Tableau 11.1 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 100 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min.	pour le BA : ≥ 12 % par rapport au BT					
PLASTIFIANTS/REDUCTEURS D'EAU/ACCELERATEUR DE PRISE Tableau 12 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100% du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT *	à 20°C, pour MA ≥ 30 min à 5°C, MA ≤ 60 % du MT	pour le BA : ≤ 5 % par rapport au BT					
PRODUIT DE CURE NF P 18-370	Coefficient de protection sur béton - à 0 h ≥ 90 % - 24 h ≥ 85 %									

(*) Sauf indication contraire du fabricant

: A consistance égale

+ : A rapport eau/ciment égal

BT : Béton Témoïn

BA : Béton Adjuvants

MT : Monter Témoïn

MA : Monter

O Une note de commentaires est annexée à la présente décision
A Usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
C Prise en compte des contrôles internes (1)
D Dérogation sur l'exécution des essais physiques (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

AteeC_ADU_1_005 du 03/03/2009